



Procès-verbal

Bureau Directeur du 17 novembre 2014

- Présents : BETTENFELD Jacques, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne.
- Excusés : BERNAT-SALLES Philippe, FEUILLAN Jean-Pierre, MYARO Nodjialem, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, VILLEPREUX Brigitte.
- Assistent : PERRUCHET Claude, BANA Philippe, JACQUET Michel, PRADIER Grégory.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël, la séance est ouverte à 13 h au siège de la FFHB à Gentilly. La réunion se tient sous la forme d'une visioconférence. Certains participants utilisent, pour des raisons diverses, le conférencier téléphonique.

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité les procès-verbaux de ses séances du 17, 22 et 28 octobre 2014.

Arnaud MAYEUR fait le point sur l'informatique fédérale et les incidents rencontrés concernant les courriels et précise qu'à ce jour, tout a été réglé. La source du problème est liée à des mauvaises manipulations chez l'hébergeur OVH qui ont dégénéré la base de données des mails. Pour permettre de régler la difficulté, une infrastructure conséquente a été mise en place pour mieux sécuriser le dispositif. Arnaud MAYEUR ajoute que le grand nombre d'adresses mails redirigées à partir des adresses *@handball-france.eu* engendre également des problèmes car la multiplication des envois peut être à un blocage de nos adresses (blacklistées par les autres serveurs), donc il convient de rationaliser les renvois automatiques de mails. Véronique VANDAMME rajoute qu'une demande d'hébergement complémentaire est en cours auprès de l'hébergeur qui accueillera Gest'Hand3, afin de permettre d'accroître le niveau de service actuel et de revoir le prix global. Concernant l'avancée des travaux pour GH3, Véronique VANDAMME précise que le lot 1 sera livré le 9 décembre 2014 (licence, structure, compétition : process complet) et une présentation sera possible au Conseil d'Administration de janvier 2015.

Claude PERRUCHET et Véronique VANDAMME échangent sur la prise en compte du cadre réglementaire et la vigilance nécessaire à ne pas répondre à des attentes qui seraient en dehors de ce cadre.

Véronique VANDAMME complète son intervention en indiquant qu'une communication va être mise en œuvre à un rythme mensuel pour préciser l'état d'avancement du projet.

Joël DELPLANQUE évoque les statistiques de licenciés à date par rapport à l'an dernier en soulignant une légère augmentation.

Arnaud MAYEUR signale le nombre record de visites sur le site, établi le dernier week-end.

Michel JACQUET pointe qu'il n'y a pas eu de difficultés particulières au moment de l'installation sur deux sites pour le siège fédéral depuis le déménagement, sauf l'internet et la téléphonie. Il évoque l'organisation des systèmes d'ouverture entre les deux locaux dont celui de Péri qui est commandé à distance depuis Raspail. Les travaux en vue de l'installation de l'Espace Départemental des Solidarités du Conseil Général du Val de Marne ont débuté au niveau des trois premiers étages de Raspail.

Jacques BETTENFELD informe le Bureau Directeur de la demande de la Commission nationale de discipline formulée auprès du Président de la fédération d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre du club féminin de Nantes (LFH). Cette demande fait suite à une instruction conduite dans le cadre d'une procédure disciplinaire visant un licencié du club et qui semble révéler une atteinte aux règles déontologiques du handball. Philippe BANA a été mandaté par Dominique PERNELET pour expertiser une vidéo de match. Ce travail a été réalisé par Éric BARADAT et Olivier KRUMBHOLZ.

Le Bureau Directeur débat des résultats de l'expertise et décide, à l'unanimité, de donner suite à la demande de la Commission nationale de discipline en saisissant le Président pour qu'il engage les poursuites demandées à l'encontre du club Nantes Loire Atlantique.

Jacques BETTENFELD fait le point sur le courrier de l'UCPH et les demandes faites à la Fédération. Il rappelle que Joël DELPLANQUE a transmis une réponse qui renvoie à la convention conclue entre la FFHB et la LNH, celle-ci étant l'interlocutrice principale de la Fédération dans le cadre de la convention qui expire le 30 juin 2017.

Philippe BANA, au sujet de l'Euro féminin 2014 qui va se dérouler en Hongrie/Croatie, rappelle que cette compétition donne un ticket direct au vainqueur pour les Jeux Olympiques de Rio de Janeiro en 2016. Il fait un point sur les blessures de certaines joueuses et les suivis mis en place. Autrement, il se félicite de la bonne dynamique de l'équipe à l'approche de cette échéance européenne. Il indique que la Charte et le Règlement de l'équipe de France a été mis à jour, notamment sur les objectifs sportifs fixés par les joueuses, et seront signés par chaque joueuse avant l'Euro.

L'IHF, dans un courrier daté du 11 novembre 2014, sollicite pour le 31 décembre 2014, une lettre d'intention pour une éventuelle candidature à l'organisation des Mondiaux 2021 et 2023. Philippe BANA pointe qu'à ce stade, il s'agit d'une lettre d'intention pour 2023. Par contre, si l'idée poursuivie reste un événement par Olympiade, il pourrait être intéressant de se positionner d'autant qu'à compter de 2020 débiteront les compétitions avec pluri-organismes. Ce courrier doit être rédigé avant la fin d'année pour une décision prévue en juin 2015. Le Bureau Directeur valide à l'unanimité la perspective d'une telle lettre d'intention.

Michel JACQUET fait le point sur le recrutement des attachés de presse pour les équipes de France masculine et féminine. Pauline LAMBERTINI sera, à compter du 17 novembre 2014, attachée de presse de la FFHB auprès de l'Equipe de France Masculine. Emmanuelle DIAZ sera pour sa part, à compter du 1^{er} décembre 2014, l'attachée de presse de la FFHB auprès de l'Equipe de France Féminine. Pour ces deux recrutements les missions seront complétées par des actions relevant du développement de la marque Handball et de la communication digitale, dans le cadre de la réorganisation de ces services.

Philippe BANA explique que Pauline LAMBERTINI travaille dès aujourd'hui à une liste de 10 journalistes qui doivent être invités au Qatar. Il fait le point également sur les packages pour les supporters avec Gate One. Les invitations pour le Bureau Directeur et le Marketing sont en cours de finalisation. La réunion des CTS généralement organisée en marge du Championnat masculin ne sera pas mise en place en janvier 2015 compte tenu des impacts financiers et organisationnels nécessaires.

Joël DELPLANQUE informe le Bureau Directeur que 5 membres du Comité d'Organisation France 2017 seront pris en charge pour bénéficier du transfert de compétences lors de la compétition organisée au Qatar.

Un échange a lieu, à ce moment-là, sur l'organisation d'une réunion entre la DTN et les Présidents de Ligues et de Comités au sujet de la mise à disposition des cadres de territoires sur des missions nationales ou de zones. Elle avait été souhaitée, sous forme de questionnaire, lors de la venue de Joël DELPLANQUE au CPL d'Orléans. Le Président n'avait pas souhaité aborder le sujet, ce jour-là, en l'absence du DTN. Alain JOURDAN souhaite que la rencontre en février 2015 sous une forme à déterminer, en vue de laquelle le DTN et le Trésorier apporteront tous les éléments objectifs dans la mesure où l'ensemble des cadres concernés est désormais identifié. Joël DELPLANQUE demande à ce qu'une date soit fixée assez rapidement.

Dans le cadre de la préparation du budget 2015, Alain KOUBI fait un compte rendu des discussions sur la Convention d'Objectifs avec le Ministère qui ont abouti à une enveloppe à iso périmètre de l'an dernier. Philippe BANA fait le point sur les effectifs des cadres techniques qui restent stables pour les années à venir. Alain KOUBI pointe positivement le respect du cadre de restitution des budgets quasiment pour tous les secteurs. Il fait un point sur les partenariats. A ce jour, il précise que malgré tout, le Budget Prévisionnel 2015 nécessite encore des discussions et des arbitrages.

Joël DELPLANQUE revient sur le budget de la DTN. Philippe BANA précise qu'il poursuit ce travail avec Alain KOUBI et Claude SCARSI. Il indique que deux réunions de travail sont encore prévues pour finaliser ces points.

Joël DELPLANQUE demande qu'un document soit produit pour le Conseil d'Administration de janvier 2015 afin de clarifier les incertitudes. Alain KOUBI s'engage à proposer ce document avec des éléments chiffrés.

Alain KOUBI fait un retour sur la dernière réunion avec KENEO et l'offre qui en a émergé pour l'Euro 2018. Joël DELPLANQUE résume les derniers échanges pour permettre au Bureau Directeur de se prononcer sur une mission à KENEO jusqu'en octobre 2015, date à laquelle l'EHF souhaite que les sites soient validés. D'ici

là, Joël DELPLANQUE indique que des cahiers des charges vont être adressés aux villes candidates identifiées à ce jour. En fonction des retours, et particulièrement si des villes sites ne répondaient pas dans les délais impartis, une demande généralisée serait effectuée.

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité la proposition de KENEO en l'état pour cette première étape.

Joël DELPLANQUE évoque le recrutement d'un(e) adjoint(e) à termes sous réserve d'un accompagnement en assistance sur 2017 et avec une plus large autonomie en 2018. De plus, il a pris l'engagement que le comité d'organisation de l'EURO 2018 serait présidé par une de nos administratrices. Il demande à ce qu'il y ait une réflexion sur cette candidature, en vue d'une officialisation au Conseil d'Administration de janvier 2015.

Alain JOURDAN a souhaité que le Cahier des Charges de l'Assemblée Générale fédérale soit précisé dans un certain nombre de domaines (logistique, communication, marketing). Cette évolution des contenus doit être un outil de travail pour les organisateurs permettant de l'anticipation. Cette nouvelle version ne générera pas de charges financières supplémentaires pour l'organisateur local. Le Bureau Directeur valide à l'unanimité cette nouvelle version du Cahier des Charges.

Claude PERRUCHET fait le point sur la situation liée aux demandes d'affiliation des Comités d'Entreprise pour engager des équipes en championnat Loisir ou Corpo, qui amène ce sujet à l'ordre du jour. Après discussion et en l'état actuel de nos textes, le Bureau Directeur rappelle que la Fédération ne peut affilier que des associations sportives. Claude PERRUCHET suivra ce dossier en proposant éventuellement des évolutions réglementaires pour la prochaine Assemblée Générale pour offrir davantage de souplesse en faveur de ces leviers de pratique autour du sport en entreprise.

Par ailleurs, la Fédération des Sapeurs-Pompiers souhaite rencontrer la FFHB pour une convention entre les deux fédérations.

Alain JOURDAN fait part d'une demande d'Assemblée Générale de la part de 5 clubs sur 7 du territoire de Belfort représentant 21 voix sur 28. Il s'agit d'adhérer à l'évolution souhaitée par l'ensemble du territoire de Franche-Comté. Joël DELPLANQUE et le Bureau Directeur, unanime, sollicitent la rédaction d'un courrier demandant au Président de la Ligue de Franche Comté, dans le cadre des règlements fédéraux et en application des statuts du Comité du Territoire de Belfort, de mettre en place cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Alain JOURDAN informe les membres du Bureau Directeur de la situation du Puy de Dôme (NDLR : résolue par la Présidente de la Ligue d'Auvergne dans la soirée du 17 novembre lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire). En Champagne Ardenne le dossier est toujours en cours de règlement. Dans le Comité du Finistère, il semble qu'un accord soit possible.

Un certain nombre de sujets seront à l'ordre du jour du Conseil d'Administration des 9 et 10 janvier 2015 (premières études des vœux des territoires et des commissions, informatique fédérale, échanges sur les tarifs, etc.). Joël DELPLANQUE fera des propositions à partir de la première trame d'ordre du jour et des sujets d'actualités qui apparaîtront.

Joël DELPLANQUE a fait diffuser la ventilation des crédits du CNDS territorial. Alain KOUBI explique qu'il n'y a pas d'alerte particulière et pointe que le budget en CNDS territorial pour les Comités et les Ligues s'élève à 6 M€. Joël DELPLANQUE indique que lors des dernières réunions avec le Ministère, il lui a été précisé qu'un certain nombre d'animations territoriales seront éligibles et présentées dans la note d'orientation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général